

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT AO-320-P1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES DES ZONES C-1 ET C-2 (AVENUES LAURIER ET BERNARD) AFIN DE SUPPRIMER L'USAGE « CULTE ET RELIGION »**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné aux personnes intéressées des arrondissements d'Outremont et du Plateau – Mont-Royal :

Que lors de sa séance ordinaire du 2 mai 2016, le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) relativement à la modification des grilles des usages et des normes des zones C-1 et C-2 (AO-320-P1).

Ce projet de règlement a pour objet :

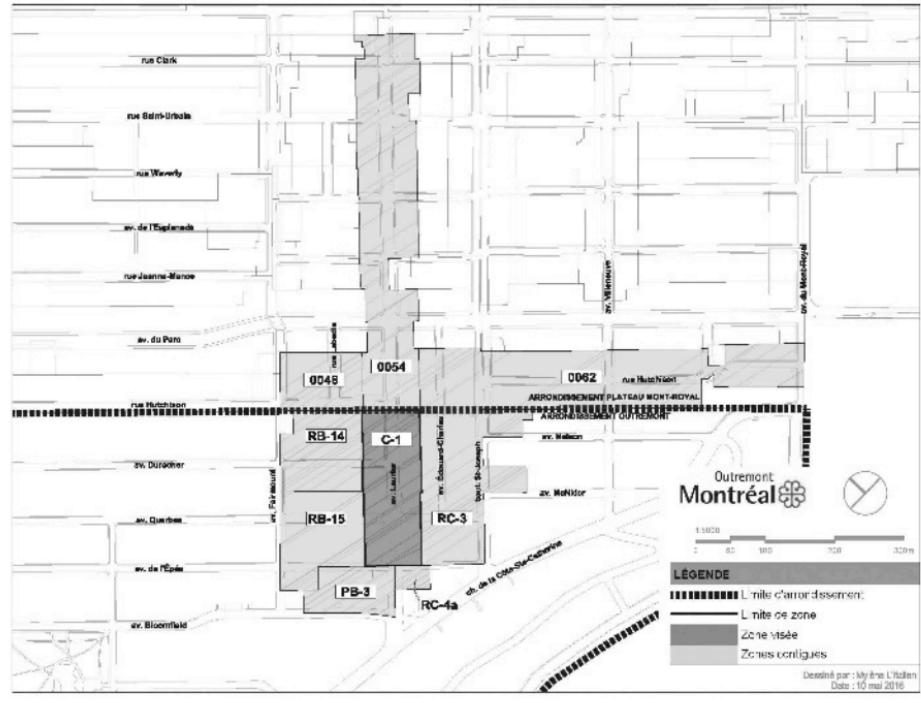
- de modifier, en ce qui a trait à la zone **C-1 (avenue Laurier)** qui est illustrée ci-dessous, la grille des usages et des normes afin de supprimer l'usage communautaire de catégorie IV « culte et religion » (article 1);
- de modifier, en ce qui a trait à la zone **C-2 (avenue Bernard)** qui est illustrée ci-dessous, la grille des usages et des normes afin de supprimer l'usage communautaire de catégorie IV « culte et religion » (article 2).

**UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** sera tenue, concernant ce projet de règlement, **le mardi, 24 mai 2016, à 19 heures** au Centre communautaire intergénérationnel, 999, avenue McEachran à Outremont, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1).

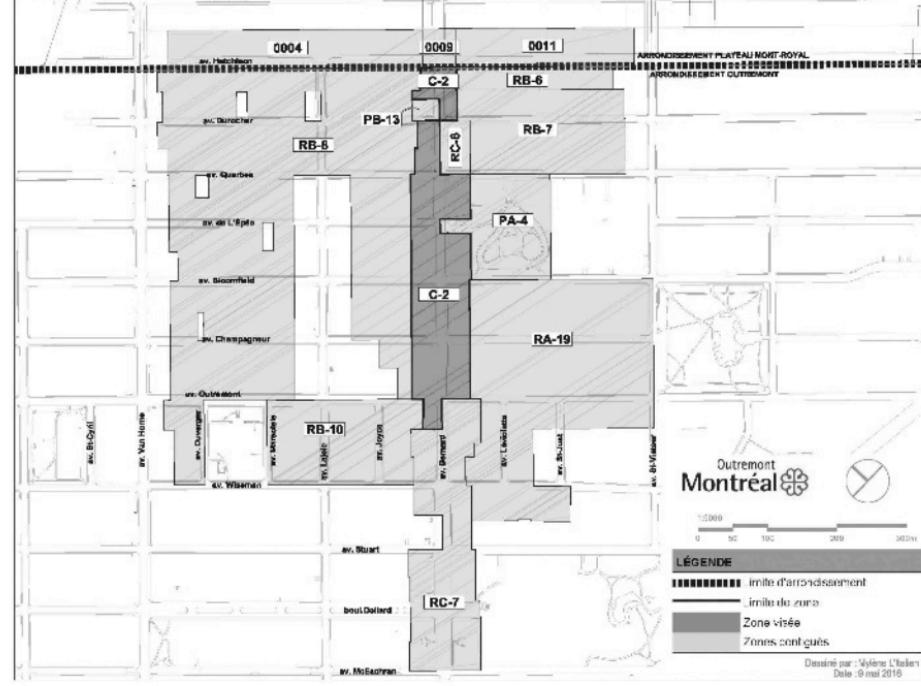
Au cours de cette assemblée publique de consultation, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ces dispositions sont contenues aux articles 1 et 2 du projet de règlement. Les plans ci-dessous illustrent les zones visées et leurs zones contiguës :

## Zone C-1



## Zone C-2



Toute personne intéressée peut consulter ce projet de règlement ainsi qu'une illustration des zones visées et des zones contiguës au Secrétariat de l'arrondissement d'Outremont situé au 543, chemin de la Côte Sainte-Catherine, à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, ce 12 mai 2016

Marie-France PAQUET, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

